

**BILAN PEDAGOGIQUE ET FINANCIER
RETRAÇANT L'ACTIVITÉ DE PRESTATAIRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE**

Articles L.6352-6 à L.6352-11, L.6355-15 et R.6352-22 à R.6352-24 du Code du travail
(Lire ATTENTIVEMENT la notice avant de remplir ce bilan)

Ce document doit être rempli par chaque prestataire de formation professionnelle continue
et transmis avant le 30 avril 2011 à la Direction régionale des entreprises, de la concurrence,
de la consommation, du travail et de l'emploi dont vous dépendez.



Service régional de contrôle
de la formation professionnelle

A. IDENTIFICATION DU PRESTATAIRE DE FORMATION		
Numéro de déclaration : <u>11 94 07 967 94</u>	NUMÉRO DE SIRET	CODE NAF
Forme juridique : <u>SARL</u>	<u>429 259 567 000 23</u>	<u>7022Z</u>
Nom et prénom ou dénomination (sigle) : <u>SARL KHEPI DEVELOPPEMENT</u>		
Adresse : <u>129 Bd Pasteur</u> <u>94360 Bry sur MARS</u>		
Téléphone : <u> </u> <u> </u> <u> </u> <u> </u> <u> </u>		Télécopie : <u> </u> <u> </u> <u> </u> <u> </u> <u> </u>

B. PERSONNE AYANT LA QUALITÉ DE DIRIGEANT	
Nom et prénom <u>REVELLAT EVELYNE</u>	Qualité (ex : travailleur indépendant, gérant, président...) <u>Gérante</u>

C. CARACTÉRISTIQUES DE L'ORGANISME	
Année de début de l'activité de formation professionnelle continue : <u> </u> <u> </u> <u> </u>	
Part du chiffre d'affaires global réalisée dans le domaine de la formation professionnelle continue (en %) : <u> </u> <u> </u> <u> </u>	
Quelles sont les autres activités de votre organisme (cocher la case correspondante) :	
• Formation initiale (dont apprentissage)	<input type="checkbox"/>
• Conseil, audit, études en gestion des ressources humaines et services annexes à la formation	<input type="checkbox"/>
• Production de biens	<input type="checkbox"/>
• Production de services	<input type="checkbox"/>

D. STATUT DES PERSONNES DISPENSANT DES HEURES DE FORMATION		
	Nombre	Nombre d'heures de formation dispensées
Travailleurs indépendants	<u> </u> <u> </u> <u> </u> <u> </u> <u> </u>	<u> </u> <u> </u> <u> </u> <u> </u> <u> </u>
Salariés sous contrat de travail à durée indéterminée	<u> </u> <u> </u> <u> </u> <u> </u> <u> </u>	<u> </u> <u> </u> <u> </u> <u> </u> <u> </u>
Salariés sous contrat de travail à durée déterminée	<u> </u> <u> </u> <u> </u> <u> </u> <u> </u>	<u> </u> <u> </u> <u> </u> <u> </u> <u> </u>
Formateurs occasionnels salariés	<u> </u> <u> </u> <u> </u> <u> </u> <u> </u>	<u> </u> <u> </u> <u> </u> <u> </u> <u> </u>
Bénévoles	<u> </u> <u> </u> <u> </u> <u> </u> <u> </u>	<u> </u> <u> </u> <u> </u> <u> </u> <u> </u>

BILAN FINANCIER HORS TAXES

EXERCICE COMPTABLE DU 01/01/2010 AU 31/12/2010

A. ORIGINE DES PRODUITS DE L'ORGANISME

A1. PRODUITS PROVENANT DES ENTREPRISES

Pour la formation de leurs salariés	a	<input type="text"/>
Dont les salariés sous contrat de professionnalisation	a'	<input type="text"/>
Pour la formation de travailleurs privés d'emploi (L. 6331-19 2° du Code du travail)	b	<input type="text"/>
Total (a + b)	①	<input type="text"/>

A2. PRODUITS PROVENANT DES ORGANISMES COLLECTEURS DES FONDOS DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Organismes collecteurs paritaires agréés :		
• au titre du plan de formation	a	<input type="text"/>
• au titre de la professionnalisation	b	<input type="text"/>
• au titre du congé individuel de formation	c	<input type="text"/>
Fonds d'assurance formation de non-salariés	d	<input type="text"/>
Total (a+b+c+d)	②	<input type="text"/>

A3. PRODUITS PROVENANT DES POUVOIRS PUBLICS

Pour la formation de leurs agents (État, collectivités territoriales, établissements publics à caractère administratif)	a	<input type="text"/>
Pour la formation de publics spécifiques :	b	<input type="text"/>
• Instances européennes	c	<input type="text"/>
• État	d	<input type="text"/>
• Conseils régionaux	e	<input type="text"/>
• Assedics	f	<input type="text"/>
• Autres ressources publiques	f	<input type="text"/>
Total (a+b+c+d+e+f)	③	<input type="text"/>

A4. PRODUITS PROVENANT DE CONTRATS CONCLUS AVEC DES PARTICULIERS

Pour la formation à titre individuel et à leurs frais (L. 6353-3 et L. 6354-4 du Code du travail)	④	<input type="text"/>
---	---	----------------------

A5. PRODUITS PROVENANT DE CONTRATS CONCLUS AVEC D'AUTRES PRESTATAIRES DE FORMATION

	⑤	<input type="text"/>
--	---	----------------------

A6. AUTRES PRODUITS

Produits résultant de formations facturées à des entreprises étrangères et se déroulant à l'étranger (hors TVA)	a	<input type="text"/>
Vente d'outils pédagogiques	b	<input type="text"/>
Redevances pour concessions et brevets liés à la formation (concerne le compte 751 du plan comptable général)	c	<input type="text"/>
Produits financiers résultant de placements de fonds perçus au titre de la formation professionnelle	d	<input type="text"/>
Produits exceptionnels (concerne le compte 77 du plan comptable général)	e	<input type="text"/>
Autres produits au titre de la formation professionnelle continue	f	<input type="text"/>
Total (a+b+c+d+e+f)	⑥	<input type="text"/>

TOTAL GÉNÉRAL DES PRODUITS RÉVÉLÉS AU TITRE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

(① + ② + ③ + ④ + ⑤ + ⑥)

	⑦	<input type="text"/>
--	---	----------------------

B. CHARGES DE L'ORGANISME

La nomenclature employée pour les charges des organismes de formation fait référence au plan comptable adapté aux dispensateurs de formation professionnelle ayant un statut de droit privé (arrêté du 2 août 1995 publié au J.O. du 12 août 1995) :

- quand leur chiffre d'affaires hors taxes annuel est égal ou supérieur à 15244 € en cas d'activité unique;
- quel que soit le chiffre d'affaires annuel hors taxes de l'activité formation dans le cas d'organismes à activités multiples.

La correspondance pourra être établie avec la comptabilité des organismes publics ou parapublics au travers du libellé des comptes.

Les sommes matérialisées par des lettres (A, B ...) correspondent à la totalité des comptes de charges (60, 61...) relatives à l'activité de formation professionnelle continue pour les organismes à activités multiples (art. L. 6352-7 du Code du travail).

Les colonnes en retrait (à gauche) doivent permettre d'isoler les principaux sous-comptes du plan comptable adapté aux organismes de formation.

60. ACHATSA dont 604. Achats de prestations de formation **61. SERVICES IMMOBILIERS**B dont 613. Locations dont 6132. Locations immobilières liées à la formation 6135. Locations de matériel pédagogique lié à la formation **62. AUTRES SERVICES EXTÉRIEURS**C dont 621. Personnel extérieur à l'entreprise 622. Rémunérations d'intermédiaires et honoraires dont 6226. Honoraires de formation 623. Publicité, publications, relations publiques **63. IMPÔTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS**D **64. DÉPENSES DE PERSONNEL**E dont 641. Rémunérations du personnel dont 6411. Salaires des formateurs 6411. Autres salaires 644. Rémunération du travail de l'exploitant **65. AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE**F **66. DÉPENSES FINANCIÈRES**G **67. CHARGES OCCASIONNELLES**H **68. DÉPENSES AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS**I **69. PARTICIPATION DES SALARIÉS - IMPÔTS SUR LES RÉSERVES ET ASSIMILÉS**J **TOTAL GÉNÉRAL DES CHARGES DE L'ORGANISME**

(A + B + C + D + E + F + G + H + I + J)

b

